

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANTIBES - 0601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/03/2025 - B2025/001473 - 2008 B 00078 - 502 111 750 - 43°N/2°E REAL ESTATE

43°N/2°E REAL ESTATE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.500 euros
Siège social : 405 Chemin de l'Aube
06220 GOLFE JUAN
RCS ANTIBES 502 111 750 (2008 B 78)

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES
PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Chers associés,

En application des articles L. 227-10 du Code de commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport spécial du gérant sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable :

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

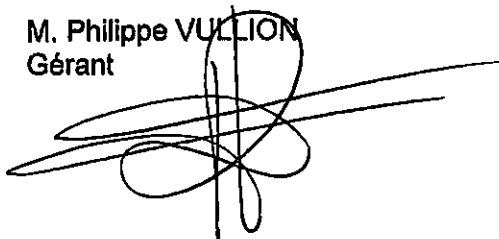
Aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé

2. CONVENTIONS ANTERIEURES POURSUIVIES

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que s'agissant du premier exercice social, il n'existe aucune convention antérieure poursuivie visée aux dits articles.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

M. Philippe VULLION
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title of the manager.

43°N/2°E REAL ESTATE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.500 euros
Siège social : 405 Chemin de l'Aube
06220 GOLFE JUAN
RCS ANTIBES 502 111 750 (2008 B 78)

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt huit juin, à quatorze heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

- M. Philippe VULLION,
Propriétaire de 100 parts,ci 100 parts
- M. Victor VULLION,
Propriétaire de 150 parts,ci 150 parts

Total des parts présentes ou représentées : 250 parts sur les 250 parts composant le capital social.

Monsieur Philippe VULLION, gérant associé, préside la séance.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

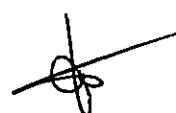
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ les copies des lettres de convocation ;
- ✓ la feuille de présence ;
- ✓ le rapport de gestion du gérant ;
- ✓ les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023. ;
- ✓ le rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- ✓ le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis il rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- ✓ Rapport de gestion du gérant sur l'activité de la société ;
- ✓ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;
- ✓ Affectation du résultat ;
- ✓ Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- ✓ Approbation de la rémunération du gérant ;
- ✓ Délégation de pouvoirs en vue des formalités ;

Le Président donne lecture :

- ✓ du rapport de gestion du gérant,
- ✓ du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 53 921.51 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à la somme de 53 921.51 euros de la manière suivante :

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE :</u> • Résultat bénéficiaire de l'exercice		53 921.51
<u>AFFECTATION</u> • Au report à nouveau	53 921.51	
<u>TOTAUX</u>	53 921.51	53 921.51

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

Remarque:

Jusqu'à la loi de finances pour 2013 les dividendes et autres distributions régulières perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France pouvaient être soumis, sur option du contribuable, à un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 21 % (hors prélèvements sociaux). A défaut d'option, ils étaient soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement proportionnel de 40 % et d'un abattement fixe annuel de 1525 € (célibataires) ou 3050 € (couples).

L'article 9 de la loi de finances pour 2013 supprime le prélèvement forfaitaire optionnel et institue, sur les dividendes et distributions assimilées perçus à compter du 1er janvier 2013, un prélèvement obligatoire non libératoire. Il supprime par ailleurs l'abattement fixe annuel (CGI art. 158-3-5°) mais maintient l'abattement proportionnel.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été de :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1 (2021)	0		0
Année N-2 (2020)	0		0
Année N-3 (2019)	0		0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant approuve qu'au titre de l'exercice, M. Philippe VULLION a perçu une rémunération brute de 19 744 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

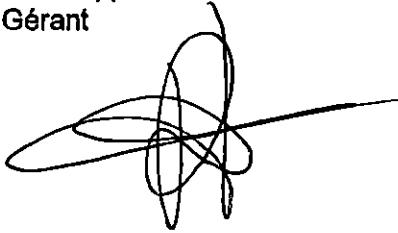
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

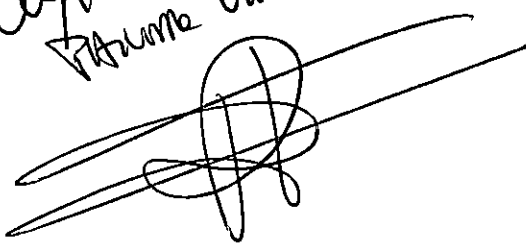
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

M. Philippe VULLION
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SARL 43N2E REAL ESTATE
405 CHEMIN DE L'AUBE
06220 GOLFE JUAN

Certifié conforme à l'original
Préciser dans le rapport



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

	Pages
- Bilan Actif - Passif Liasses 2050 2051	1 et 2
- Compte de résultat Liasses 2052 2053	3 et 4
- Annexe	5 à 10

CABINET DURIVAUX EXPERTISE COMPTABLE

8 avenue Lemeray
06600 ANTIBES
0493341318

Désignation de l'entreprise : SARL 43N2E REAL ESTATE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 405 CHEMIN DE L'AUBE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 50211175000019		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31/12/2023	
		N-1 31/12/2022	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 400
	Fonds commercial (1)	AH	15 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
	Autres immobilisations corporelles	AT	102 628
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
Autres participations	CU		
Créances rattachées à des participations	BB		
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	1 200	
TOTAL (II)		BJ	121 228
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	222 020
	Autres créances (3)	BZ	13 139
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	19 536
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 114
	TOTAL (III)	CJ	255 809
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	377 037
		1A	51 414
		325 623	700 194
Renvois : (I) Dont droit au bail 15 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	1 200
		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quadra

Désignation de l'entreprise : SARL 43N2E REAL ESTATE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.....500.....)	DA		2 500	2 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		250	250
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		46 498	189 393
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		53 922	235 891
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		103 170	49 248
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		78 416	73 023
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		2 124	111 145
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		34 184	157 592
	Dettes fiscales et sociales	DY		100 821	192 757
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		6 909	116 430
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		222 453	650 946
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		325 623	700 194
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont } Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		166 065	621 740
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			32 652

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 43N2E REAL ESTATE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
			FG	387 349	FH		FI	387 349
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		387 349	FK		FL	387 349
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (I) (11)					FQ	21	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	387 370
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	79 179
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	6 878
	Salaires et traitements*						FY	160 410
	Charges sociales (10)						FZ	65 836
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*				GA	17 219
			- dotations aux provisions				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)						GE	9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	329 530
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	57 840
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	97
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	97	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 869
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	5 869
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 771	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	52 069	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 43N2E REAL ESTATE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	4 147	80 000		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	15 500			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	19 647	80 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	951	1 340		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	951	1 340		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	18 696	78 661	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	16 843	18 645	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)										HL	407 114	666 703	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	353 193	430 811	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	53 922	235 891	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières						HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IG	4 147			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *						HP				
			- Crédit bail immobilier						HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
				Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8		dont cotisations Madelin		A7	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PENALITES								272					
LITIGE FO ET PERSONNEL								679	4 147				
CESSION MINI COOPER									15 500				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures	Produits antérieurs			
	LITIGE PERSONNEL									4 147			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 400		
Installations générales agencements aménagements divers	22 115		
Matériel de transport	45 321		57 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 073		
TOTAL	70 508		57 000
Prêts, autres immobilisations financières	1 200		
TOTAL	1 200		
TOTAL GENERAL	89 108		57 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			17 400	17 400
Installations générales agencements aménagements divers			22 115	22 115
Matériel de transport		24 880	77 441	77 441
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 073	3 073
TOTAL		24 880	102 628	102 628
Prêts, autres immobilisations financières			1 200	1 200
TOTAL			1 200	1 200
TOTAL GENERAL		24 880	121 228	121 228

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 400			2 400
Installations générales agencements aménagements divers		18 241	2 008		20 249
Matériel de transport		35 518	15 054	24 880	25 692
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 916	156		3 073
TOTAL		56 675	17 219	24 880	49 014
TOTAL GENERAL		59 075	17 219	24 880	51 414
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers		2 008			
Matériel de transport		15 054			
Matériel de bureau informatique mobilier			156		
TOTAL		17 062	156		
TOTAL GENERAL		17 062	156		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 200	1 200	
Autres créances clients	222 020	222 020	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	521	521	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 978	11 978	
Débiteurs divers	640	640	
Charges constatées d'avance	1 114	1 114	
TOTAL	237 472	237 472	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	78 416	22 028	56 388	
Fournisseurs et comptes rattachés	34 184	34 184		
Personnel et comptes rattachés	20 287	20 287		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 449	17 449		
Impôts sur les bénéfices	16 843	16 843		
Taxe sur la valeur ajoutée	44 613	44 613		
Autres impôts taxes et assimilés	1 628	1 628		
Groupe et associés	2 124	2 124		
Autres dettes	6 909	6 909		
TOTAL	222 453	166 065	56 388	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	59 055			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 010			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	250			250

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	2 400	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 563
Dettes fiscales et sociales	20 848
Autres dettes	1 251
Total	55 663

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	
- DURIVAUX AGO 2023	420
- DURIVAUX DEBOURS AGO 2022	96
- GESTINOR 2022	390
- LE BON COIN 12.2023	336
- ORANGE 12.2023	74
- BOITE IMMO 12.2023	104
- BUREAU VALLEE 2023	229
- GERMANI EAGLE 06/2022	12 000
- GERMANI EAGLE 10/2022	12 000
- GERMANI EAGLE 12/2022	7 650
- PERFECTMIX 31.12.2023	264
DETTES PROV./CONGES PAYES	
- Provisions pour congés payés	13 754
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	5 886
ETAT-CHARGES A PAYER	
- FORMATION 2021	540
- T.APPRE 2021	668
DIVERS CHARGES A PAYER	
- INTERETES FRAIS 4T2023	817
- FRAIS CIC 12.2023	146
- FRAIS TENUE FORCE3 DUO 2023	258
- LOYER JUAN REGUL T12023	30
Total	55 663

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 114
Total	1 114

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT. D'AVANCE			
- GEN.SCOOTER 1/1-31/3/24	51		
- GEN.PORSCHE 1/1-.30/4/24	388		
- GENERALI 1/1/22-31/10/24	331		
- GENERALI HAN 1/1-31/1/24	10		
- FIAT 1/1-31/5/24	314		
- ADOBE 1/1-25/1/24	20		
Total	1 114		

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Autres immobilisations incorporelles	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Disponibilités enEuros	8
Charges à payer	8
Détail des charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
Détail des charges constatées d'avance	10

NA = Non Applicable NS = Non significative